



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 22 septembre 2020

POLITIQUE DE L'HABITAT : 8 RUE DE LARMOR – SUBVENTION

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Anne-Valérie RODRIGUES, Jean-Guillaume GOURLAIN, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Claude ORVOINE, Pascaline ALNO, Cédric ORVOEN, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Hélène BOLEIS, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Yolande ALLANIC, Emmanuelle TROCADERO, Sylvain BRITEL, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE

Secrétaire de séance : Patricia QUERO-RUEN

Présents : 32
Pouvoir : 01

DIRECTION AMENAGEMENT

URBANISME ET FONCIER

n°16a

POLITIQUE DE L'HABITAT : 8 RUE DE LARMOR – SUBVENTION

Rapporteur : Pascaline ALNO

La Commune de Ploemeur a souhaité, dans le cadre du déficit de logements locatifs sociaux au titre de la loi SRU, des objectifs triennaux de rattrapage qui lui sont fixés par l'Etat, et de la mise en œuvre du programme local de l'habitat communautaire 2017-2022, favoriser la production de logements locatifs publics financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sur son territoire.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 4 octobre 2017, a décidé de mettre en place une aide modulable de 35 € par m² de surface habitable. Le groupe LB Habitat a obtenu un permis de construire le 27 juin 2019 pour la construction de 18 logements comprenant 10 logements sociaux sur le site de l'« ex-gendarmerie ».

Le bailleur sollicite une subvention.

Le programme est financé en PLUS pour 5 logements (dont 2 T2, 2 T3 et 1 T4) et en PLAI pour 5 logements (dont 1 T1, 1 T1bis, 1 T2 et 1 T3, 1 T).

La surface habitable est 533 m², la subvention est donc de 18 655 €.

Vu la délibération du conseil municipal du 4 octobre 2017 décidant de mettre en place une aide pour la production de logements locatifs sociaux ;

Vu l'avis de la commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 9 septembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission 3 « Finances et ressources humaines, agglomération » du 10 septembre 2020 ;

Vu la demande du groupe LB habitat ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention de 35 € le mètre carré de surface habitable à LB Habitat pour la production de 5 logements financés en PLUS et 5 logements financés en PLAI.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire